

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

DÉMOCRATISER COLONIES DE VACANCES - (N° 2598)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC30

présenté par
Mme Rubin, rapporteure

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à insérer l'aide au départ en colonies de vacances dans le droit commun des prestations sociales prévues par le code de la sécurité sociale et le code de l'action sociale et des familles.